

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT LE 05 avril (05/04/2018)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 30 mars, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ETAIENT PRESENTS**: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, Mme Sandrine PIAROU, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**

**ETAIENT REPRESENTES** :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), M. Patrice CHARLES (représenté par Madame Marie-Claude DULAC), **Conseillers Municipaux**.

**ETAIENT ABSENTS** :

M. Daniel CALVI, M. Aïzen ABOUA, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Gérard CAYLA est nommé secrétaire de séance.

06 – 05 avril 2018

***6. Election d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la commune à la commission locale des transports publics particuliers de personnes***

Rapporteur : Monsieur le MAIRE.

**Vu** le décret n° 2017-236 du 24 février 2017, prévoyant la création, dans chaque département, d'une commission locale des transports publics particuliers de personnes,

**Vu** le courrier de Monsieur le Préfet en date du 9 mars 2018 demandant à la commune la désignation d'un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette commission,

**Considérant** que la commission locale des transports particuliers de personnes remplace la commission départementale des taxis,

**Considérant** que la commission locale des transports particuliers de personnes a un champ de compétences élargi à l'ensemble du secteur des transports publics de personnes,

**Considérant** que la commission locale des transports particuliers de personnes peut être amenée à émettre un avis sur les projets d'arrêtés modifiant le nombre d'autorisation de stationnement et les documents de planification ayant un impact sur les transports dans le département,

**Considérant** que la commission locale des transports particuliers de personnes est également informée de tout élément statistique relatif à l'activité de transport public des particuliers de personnes et établit annuellement un rapport sur son activité et l'évolution du secteur,

**Considérant** que la commission locale des transports particuliers de personnes est composée de quatre collèges représentant les services de l'Etat, les organisations professionnelles, les collectivités territoriales et les représentants d'associations,

**Considérant** que, conformément à la demande des services de la préfecture de Tarn et Garonne, il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la commune pour siéger au sein de cette commission,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Il convient donc de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant de la Commune à la commission locale des transports publics particuliers de personnes par les Conseillers municipaux de la Commune de Moissac, au scrutin secret.

Se porte candidat :  
Mme Eliette DELMAS

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

A obtenu :  
Mme Eliette DELMAS : 28 VOIX

Se porte candidat :  
M. Jean-Luc HENRYOT

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom a remis fermé au Président son bulletin de vote.

Le dépouillement a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	28
A déduire bulletins litigieux énumérés aux articles L65 et L66 du Code électoral	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

A obtenu :  
M. Jean-Luc HENRYOT : 28 VOIX

Sont élus :

<b>Représentant titulaire</b>
Mme Eliette DELMAS
<b>Représentant suppléant</b>
M. Jean-Luc HENRYOT

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 28 voix pour et 3 abstentions de vote,**

**APPROUVE** la désignation de Mme Eliette DELMAS, représentant titulaire de la commune et de M. Jean-Luc HENRYOT représentant suppléant de la commune à la commission locale des transports publics particuliers de personnes.

Pour copie conforme

Moissac le 10 avril 2018

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :